

**Administration communale
d'Anderlecht
Service Urbanisme
Place du Conseil, 1
B – 1070 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 45414 (corr. M. Drabs)
N/Réf : AVL/KD/AND-2.121/s.395
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : ANDERLECHT. Rue du Gazouillis, 7.
Transformation d'une maison unifamiliale en appartements.

En réponse à votre lettre du 7 juillet 2006, en référence, reçue le 17 juillet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 9 août 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Le projet concerne une habitation située dans la zone de protection du site classé du Scheutbos, de type bel-étage et actuellement composée de 4 niveaux (y compris le sous-sol) sous toit plat. La demande vise le surhaussement de la maison à concurrence de 5 niveaux et demi, avec mezzanine sous un toit à double pente. De la sorte, la maison uni-familiale serait convertie en un immeuble à 4 appartements.

En ce qui concerne la relation avec l'habitat mitoyen, l'immeuble surhaussé s'alignerait à peu de chose près sur le gabarit du n°9, tandis qu'en profondeur, il s'alignerait sur la façade arrière du n°5, occupant ainsi l'emprise de la terrasse actuelle au niveau -1 et en retrait par rapport aux façades des n° 5 et 9. L'extension en profondeur du n° 7 implique le rehaussement du mur mitoyen n° 7-9 sur une hauteur de 11,27 m et une profondeur de 1,24 m.

La Commission n'émet pas d'objection sur la transformation de l'immeuble car elle ne portera pas atteinte à l'environnement visuel et physique du site classé.

Elle attire toutefois l'attention de la Commune sur le traitement du rez-de-chaussée, actuellement occupé par un garage. Le projet prévoit d'occuper cet espace par de nouvelles chambres. La CRMS suggère dès lors de supprimer la porte basculante et de revoir la composition de ce registre.

Pour information, certaines incohérences apparaissent dans le relevé du sous-sol (plan et coupe).

Enfin, la CRMS déconseille l'emploi de matériaux comme le PVC pour les châssis (façade arrière) et suggère plutôt des matériaux durables (bois).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. S. Plompen); A.A.T.L. – D.U.